



ADHESION - READHESION

Année 2025-2026

PHOTO

SECTION NATATION

DATE D'ADHESION : ____/____/____

CATEGORIE _____

Nom de l'adhérent (MAJUSCULES) _____

Prénom (MAJUSCULES) _____

Sexe : M - F

Né(e) le ____/____/____/

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Nom du représentant légal pour un enfant _____

Profession des parents : Père _____

Mère _____

Adresse si différente _____

Tél. Personnel / ____/____/____/____/____/ Tél. Travail / ____/____/____/____/____/

Portable / ____/____/____/____/____/ Mail(en MAJ) : _____

PIECES A FOURNIR

REGLEMENT INTERIEUR A SIGNER AU DOS

La fiche d'adhésion

☐

2 photos

☐

1 enveloppe timbrée à votre adresse (1 seule

enveloppe si plusieurs à la même adresse)

☐

CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION

MONTANT DE L'ADHESION €

CARTE N°

<u>Date</u> *(rayer la mention inutile)	<u>Mode de paiement*</u>	<u>Montant</u>	<u>Solde</u>	<u>Signature</u> (pour espèces)
/ ____/____/____/	Bons* CAF – MSA – ANCV - PS	 €	 €	
/ ____/____/____/	Bons* CAF – MSA – ANCV	 €	 €	
/ ____/____/____/	Espèces – Reçu n°	 €	 €	
/ ____/____/____/	Espèces – Reçu n°	 €	 €	
/ ____/____/____/	Chq n° Banque	 €	 €	
/ ____/____/____/	Chq n° Banque	 €	 €	
/ ____/____/____/	Chq n° Banque	 €	 €	
/ ____/____/____/	Chq n° Banque	 €	 €	

REGLEMENT INTERIEUR A.C.R.A.P.

NATATION Saison 2025/2026 ◆◆◆◆◆

L'adhésion à l'ACRAP entraîne l'acceptation du règlement intérieur de l'ACRAP. Ce règlement pourra être complété pour les besoins spécifiques de chaque section.

- 1/ Une fiche d'inscription doit être remplie et signée. Une attestation médicale d'aptitude au sport pourra être demandée pour certaines sections ACRAP. Une ou deux photos d'identité devront être fournies à l'inscription. Pour les sections non licenciées à une fédération, une attestation d'assurance sera demandée. L'ACRAP est uniquement assurée en responsabilité civile, l'assurance personnelle de chaque adhérent relève de sa propre responsabilité. Les adhésions se font obligatoirement au secrétariat de l'ACRAP.
- 2/ Toutes les adhésions doivent être régularisées pour le mois de janvier (sauf adhésions après cette date). En cas de difficulté de règlement, s'adresser aux responsables. L'ACRAP accepte les passeports loisirs de la CAF et MSA, les chèques vacances de l'ANCV et les coupons sport.
Le paiement peut être échelonné en 3 fois par chèques établis à l'inscription avec la date d'encaissement au dos des chèques.
- 3/ L'ACRAP est une association dirigée par des bénévoles et à ce titre peut demander à ses adhérents de participer bénévolement à une de ses animations.
- 4/ Aucun remboursement d'adhésion ne sera accepté sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'activité ou suite à une exclusion.
- 5/ La pratique des activités de l'ACRAP implique de la part des adhérents un maximum d'assiduité aux entraînements. Toute absence aux entraînements devra être signalée au secrétariat ACRAP (03 26 06 39 54).
- 6/ Les sections ACRAP réalisent des animations ponctuelles auxquelles l'adhérent se doit de participer.
- 7/ Il sera délivré à chaque adhérent à jour d'adhésion une carte d'adhérent valable pour la saison.
La présentation de la carte d'adhérent natation est obligatoire pour éviter le refus d'accès (sans passe-droit).
- 8/ Les éducateurs ont pour but de faire partager la passion de leur activité. Il va de soi que les rapports entre éducateurs et adhérents doivent : être courtois, et respecter un savoir vivre de base. Tout adhérent qui se montrera insolent ou qui pratiquera des incivilités susceptibles de mettre en danger le fonctionnement de la section ou de l'équipe (pour le football) recevra un avertissement écrit du bureau ACRAP. Après un deuxième avertissement, il sera exclu sans remboursement d'adhésion.
- 09/ L'implication des parents est un très bon encouragement pour les jeunes adhérents en particulier pour les déplacements hors de Reims.
- 10/ Les locaux ou espaces mis à la disposition des adhérents doivent être respectés. Toute dégradation volontaire constatée pourra faire l'objet d'exclusion de l'association.
- 11/ - La responsabilité des parents pour les trajets aller-retour de leurs enfants n'incombe pas à notre personnel bénévole.
- L'A.C.R.A.P. décline toutes responsabilités au sein des locaux qui sont adaptés à la sécurité des participants.

- | |
|---|
| 12/ J'autorise ☐ |
| Je n'autorise pas ☐ à photographier et/ou filmer mon enfant pour utilisation sur tout support papiers ou multimédias (site Internet) de l'association ACRAP. |

Les sections de l'ACRAP recherchent à donner aux adhérents le goût de la rigueur, de l'effort, du respect de l'autre dans ses différences. Ce sont toutes les valeurs morales et de civisme que nous entendons faire respecter

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR ACRAP - SAISON 2025/2026

Je soussigné : _____ adhérent de la section
de l'ACRAP m'engage à respecter le règlement intérieur pour la saison 2025/2026 après en avoir pris connaissance. J'ai conscience que mon activité sportive comporte des risques et j'en accepte les conséquences.

Date et signature : L'adhérent

Les parents si l'adhérent est mineur